

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR LES LOGICIELS ON-PREMISE**

**1. Accès par plusieurs utilisateurs.**

- 1.1 Si un Logiciel On-premise concédé sous licence pour chaque Utilisateur est installé sur un Ordinateur accessible par plusieurs Utilisateurs, le nombre total d'Utilisateurs (et non le nombre simultanés d'utilisateurs) pouvant accéder au Logiciel On-premise ne doit pas dépasser le nombre associé à la licence indiqué sur le Bon de commande.
- 1.2 Le Client ne doit pas installer le Logiciel On-premise ou y accéder (directement ou par le biais de commandes, de données ou d'instructions) pour des opérations non initiées par un Utilisateur individuel (traitement automatisé du serveur par exemple).

**2. Activation et installation.**

- 2.1 **Restrictions liées à l'activation.** Si le Client concède une licence du Logiciel On-premise à chaque Utilisateur, chaque Utilisateur peut activer le Logiciel On-premise sur deux Ordinateurs au maximum à la fois. Cependant, aucun Utilisateur n'est pas autorisé à utiliser le Logiciel On-premise sur ces deux Ordinateurs de manière simultanée.
- 2.2 **Restrictions liées à l'installation.** Si le Client concède sous licence le Logiciel On-premise pour chaque Ordinateur, le Client peut installer chaque copie concédée sous licence du Logiciel On-premise sur un seul ordinateur de bureau.
- 2.3 **Propriété.** Tout contenu créé par un Utilisateur avec un identifiant Adobe ID est placé sous le contrôle et la propriété de l'Utilisateur et non du Client. Tout contenu créé par un Utilisateur avec un identifiant Enterprise ID ou Federated ID est placé sous le contrôle et la propriété du Client. Pour obtenir un complément d'information sur les types d'identifiants, rendez-vous sur <https://helpx.adobe.com/enterprise/help/identity.html>.

**3. Mises à jour.** Le Client accepte de recevoir des mises à jour d'Adobe dans le cadre de l'utilisation du Logiciel sur site par le Client. Sauf s'ils sont configurés par le Client pour empêcher les mises à jour automatiques, certains Logiciels sur site peuvent télécharger et installer automatiquement des mises à jour sur le système du Client de temps à autre.

**4. Fichiers de Contenu.** L'expression « **Fichiers de Contenu** » désigne les actifs d'Adobe fournis dans le cadre du Logiciel On-premise ou des Services On-demand. Sauf indication contraire dans la Documentation ou les licences spécifiques, Adobe concède au Client une licence non exclusive, incessible, non-transférable et ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence pour utiliser les Fichiers de Contenu afin de créer l'utilisation finale du Client (*c.-à-d.* l'application dérivée ou le produit signé par le Client) dans laquelle les Fichiers de Contenu, ou leurs dérivés, sont intégrés pour l'utilisation du Client (« **Utilisation finale** »). Le Client peut modifier les Fichiers de Contenu avant qu'ils ne soient intégrés dans l'Utilisation finale. Le Client peut reproduire et distribuer les Fichiers de Contenu uniquement dans le cadre de son Utilisation finale, mais ne peut toutefois en aucun cas distribuer les Fichiers de Contenu de manière autonome en dehors de l'Utilisation finale.

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DU PRODUIT POUR LES SERVICES ON-DEMAND**

**5. Restrictions supplémentaires applicables aux licences.** Il est interdit au Client :

- 5.1 de faire de la publicité pour tout produit ou service par le biais des Services On-demand ;
- 5.2 d'utiliser des méthodes d'exploration de données ou des méthodes de collecte et d'extraction de données similaires ;
- 5.3 de contourner toute restriction d'accès ou d'utilisation ;
- 5.4 d'usurper l'identité d'une personne physique ou morale, ou de réaliser de fausses déclarations ou de représenter faussement son affiliation à une personne physique ou morale ; ou

5.5 de tenter (1) d'interagir avec le système d'exploitation sous-jacent aux Services On-demand, ou (2) de modifier, de créer des œuvres dérivées, d'adapter, de traduire, de désosser ou de faire de la rétro-ingénierie (y compris en surveillant ou en accédant aux flux de données circulant en entrée et en sortie d'un système ou d'une application), de décompiler, ou de tenter autrement de découvrir, au sein de toute Technologie Adobe, le code source, les représentations de données ou les algorithmes, processus et méthodes sous-jacents. Cette restriction ne s'appliquera pas dans la mesure où elle limite tout droit auquel le Client ne pourrait renoncer et dont il pourrait bénéficier en vertu de la législation applicable.

**6. Stockage et conservation.** Adobe stockera le Contenu du Client pendant toute la Durée de la Licence jusqu'à hauteur de la limite de stockage spécifiée dans la console d'administration, sous réserve de l'article 12 (Exception aux Conditions générales pour les Données du Client). Adobe peut créer des limites de stockage raisonnables, notamment des limites sur la taille des fichiers, l'espace de stockage et d'autres limites techniques. Si le Client dépasse ces limites, Adobe déploiera des efforts raisonnables pour en informer le Client afin de permettre la transition du Contenu et des Données du Client avant leur suppression.

### **CONDITIONS DE LICENCE POUR LES LOGICIELS ON-PREMISE ET LES SERVICES ON-DEMAND**

**7. Avis des tiers.** Les auteurs et concédants de licence de certaines normes publiques et de codes mis à la disposition du public (le « **Contenu tiers** ») exigent la communication de certains avis aux utilisateurs finaux du Logiciel On-premise. Ces avis de tiers sont fournis au Client avec les fichiers d'installation du Logiciel On-premise. L'intégration de ces notifications tierces ne limite pas les obligations d'Adobe envers le Client quant au Contenu tiers intégré dans le Logiciel On-premise.

**8. Politique de confidentialité.** Des informations concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnel par Adobe et des renseignements sur les Produits et Services couverts par les présentes CPP sont accessibles dans la Politique de confidentialité de Substance à l'adresse suivante : <https://www.substance3d.com/legal/privacy-policy/>.

**9. Activité liée au compte.** Chaque Utilisateur dispose d'un compte associé à son identifiant de connexion. La responsabilité du Client est engagée pour toutes les activités qui se déroulent par l'intermédiaire du ou des comptes d'un Utilisateur.

**10. Modification.** Adobe déploiera des efforts raisonnables pour informer le Client de toute modification ou interruption de Service On-demand ou de tout Logiciel On-premise, que ce soit de manière partielle ou totale. En cas d'interruption de tout Service On-demand, Adobe fournira au Client un remboursement au prorata des frais prépayés ou un service similaire.

**11. Transferts de licences des Utilisateurs.** Le Client peut déployer des Produits et des Services concédés sous licence pour chaque Utilisateur uniquement à une ou plusieurs personnes (soit un employé, soit un sous-traitant du Client) au moyen d'un identifiant de connexion et d'un mot de passe uniques. Le Client ne peut pas autoriser le partage du même identifiant de connexion par plusieurs Utilisateurs, ni déployer les Produits et les Services dans un modèle de licence partagée ou un déploiement de licence similaire (en ce compris notamment le déploiement d'une licence flottante, d'utilisateur générique, louée ou par équipe). Le Client peut transférer la licence d'un Utilisateur à une autre personne (soit un employé, soit un sous-traitant du Client) sans que cela ne soit considéré comme un déploiement supplémentaire, sous réserve des exigences d'élaboration de rapports pouvant être contenues dans un Bon de commande, et à condition que le Client désinstalle le Produit et le Service à partir de l'Ordinateur de cet Utilisateur, et que le nouvel employé ou sous-traitant utilise ensuite un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe.

**12. Exception aux Conditions générales pour les Données du Client.** Les Données du Client, selon la définition accordée à cette expression dans les Conditions générales, ne s'appliquent pas à l'utilisation des Produits et des Services par le Client.

**13. Propriété.** Aux fins des CPP, les Services On-demand comprennent l'offre Adobe, Substance Source. Sauf indication contraire dans les présentes Conditions Particulières du Produit (CPP), Adobe et ses concédants de licences conservent tous les droits, titres de propriété et intérêts à l'égard des Actifs de Substance Source. Le ou les « **Actifs de Substance Source** » désignent les matériaux et matériels qui sont mis à la disposition des Clients par Adobe sur le site Web de Substance Source. Les Actifs de Substance Source sont considérés comme

de la Technologie Adobe, conformément à la définition accordée à cette expression dans les Conditions générales.

- 14. Licence pour le ou les Actifs de Substance Source.** Sous réserve des restrictions du présent Contrat, Adobe concède au Client une licence mondiale non exclusive, limitée, incessible, non-transférable et ne pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence pour l'utilisation, la reproduction, l'archivage, la modification et l'intégration des Actifs de Substance Source dans le Contenu du Client.
- 15. Utilisation en Chine.** Nonobstant toute autre disposition des Conditions générales, le Client est autorisé ou a le droit d'autoriser ses Utilisateurs à se servir du Logiciel On-premise et de Substance Source en Chine continentale. Adobe décline toutes les déclarations et garanties concernant : (A) la capacité du Client et de ses Utilisateurs à accéder aux Produits et Services ou à les utiliser à partir d'ordinateurs situés en Chine continentale ; et (B) l'exécution des Produits et des Services en Chine continentale. Le Client ne peut pas formuler de réclamation pour violation de la garantie d'exécution ou pour manquement contractuel en raison de l'incapacité du Client ou de ses Utilisateurs à accéder à Substance Source ou à l'utiliser à partir d'ordinateurs situés en Chine continentale, ou pour des problèmes de performance causés par les restrictions sur les Produits et Services en Chine continentale.
- 16. Restriction liée au téléchargement de Substance Source.** Si le Client achète une ou plusieurs licences pour le Logiciel On-premise pour chaque Utilisateur, chaque Utilisateur peut télécharger jusqu'à un nombre fixe d'Actif(s) de Substance Source par mois contractuel comme indiqué sur le Bon de commande.
- 17. Restrictions.** Outre les restrictions de licence visées dans les Conditions générales, les restrictions de licence suivantes s'appliquent également aux Actifs de Substance Source :
  - 17.1 Il est interdit au Client :
    - (A) d'utiliser le ou les Actifs de Substance Source de quelque manière que ce soit permettant à un tiers d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder aux Actifs de Substance Source de manière autonome ;
    - (B) de prendre toute mesure en rapport avec le ou les Actifs de Substance Source qui viole la propriété intellectuelle ou d'autres droits de toute personne physique ou morale, comme les droits moraux de l'auteur du ou des Actifs de Substance Source et les droits de toute personne qui apparaît dans le ou les Actifs de Substance Source, ou de toute personne dont la propriété apparaît dans le ou les Actifs de Substance Source ;
    - (C) d'intégrer le ou les Actifs de Substance Source à une marque de commerce, un logo ou une marque de service ;
    - (D) d'intégrer le ou les Actifs de Substance Source à du contenu pornographique, diffamatoire ou autrement illicite ; ou
    - (E) de se livrer à toute activité qui interfère avec ou perturbe (1) Substance Source, y compris ses serveurs et réseaux connectés ; ou (2) les Actifs de Substance Source.
  - 17.2 Le Client peut uniquement distribuer le ou les Actifs de Substance Source intégrés au Contenu du Client si (A) ces derniers ont été suffisamment modifiés de telle sorte que le Contenu du Client n'est pas substantiellement similaire aux Actifs de Substance Source originaux et que le Contenu du Client peut être considéré comme une œuvre d'auteur originale ; et (B) la valeur principale de l'élément du Contenu du Client ne réside pas dans le ou les Actifs de Substance Source.
- 18. Effet de la résiliation.** À compter de la résiliation du Contrat, le Client peut continuer à utiliser les Actifs de Substance Source qu'il a téléchargés et payés jusqu'à la date de résiliation du Contrat, à condition toutefois de respecter le Contrat. Adobe ne maintiendra pas ces actifs à la disposition du Client après la date de résiliation du Contrat.